

La formule du serment des membres du tribunal Vehmique porte le caractère de la plus sombre énergie :

“ Je jure de coopérer sans relâche à toute chose concernant le saint vehmé ; de le céler à ma femme, à mes enfants ; au feu et à l'eau, à la terre et à l'air, à tout ce que le soleil éclaire, tout ce que la rosée abreuve comme tout ce qui flotte entre le ciel et la terre.”

La formule du bannissement que je trouve également dans Michelet, Walter Scott et Chassan, n'est pas moins belle. Cette formule est rendue avec de légères variantes par les auteurs que je viens de nommer. La version de Michelet me paraît la plus complète :

“ A toi, coupable créature !... En ce jour, je te retire tout droit, du pays tout honneur, je dépars ton corps aux passants, au seigneur ton fief, ton héritage à qui de droit. Ta femme est également veuve et tes enfants orphelins. Je te mets de justice hors justice, de grâce en disgrâce, de paix hors de paix, de sorte que quoi qu'on fasse on ne puisse méfaire à toi. Là où chacun trouve paix et sûreté, tu ne les trouveras pas. Nous t'envoyons aux quatre chemins du monde. Nous t'excluons des quatre éléments que Dieu a donnés aux hommes et faits pour leur consolation. Nous adjugeons aux corbeaux et corneilles, aux oiseaux et bêtes, ta chair et ton sang : à notre Seigneur, au bon Dieu, ton âme, si toutefois il en veut.”

Quelle sombre et énergique poésie dans cette sentence de bannissement du tribunal Vehmique ! Ne nous semble-t-il pas voir ce condamné rejeté de ses proches, de ses amis, de sa tribu, errer à travers les grandes forêts germaniques. Il a rompu d'un coup tous les liens qui attachent l'homme à la terre. La loi lui retire tout droit, tout honneur, toute protection. Ses biens ne sont pas à lui. Sa femme, ses enfants ne peuvent plus l'aimer. Il est seul, seul avec l'amère douleur et le sombre désespoir. Qu'il vogue sur le vaste océan, que le Danube l'emporte sur ses flots rapides, ou qu'il erre, cherchant un asile dans les sombres forêts de l'Allemagne où, suivant Grimen, l'écureuil, sautant d'arbre en arbre, peut marcher sept lieues sans descendre, la loi lui refuse protection, paix et sûreté. Sa mort même ne peut le soustraire au poids de ce terrible jugement. Son corps, le tribunal l'adjuge aux oiseaux du ciel, aux bêtes des forêts et aux poissons de l'eau. Son âme elle-même est transportée avec une amère ironie jusqu'au pied du tribunal de Dieu. Il serait difficile de se figurer quelque chose de plus complet. Cette sentence démolit, anéantit l'homme tout entier, et les expressions qu'elle revêt portent un haut caractère de poésie juridique.